

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/22/2015**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société TCapital Group représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Mohamed Younes Benjelloun, a déclaré le 30 décembre 2015, avoir cédé, sur le marché de blocs, 473 172 actions RISMA, le 23 décembre 2015, au cours unitaire de 190 dh, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société TCapital Group ne détient plus aucune action RISMA.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières